

DEC22061DAJ

Décision du 10 janvier 2022 portant prolongation du mandat de Mme Sandrine GUILLOU en qualité de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR1014 SECALIM

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique

A compter du 01 janvier 2022 et jusqu'au 31 mai 2022, Mme Sandrine GUILLOU est prolongée dans ses fonctions de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR1014 SECALIM - SECurité des ALiments et Microbiologie.

Fait à Paris, le 10 janvier 2022

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

